

ARRETE N°2023 - 276

FERMETURE DE LA HALTE-GARDERIE LES MARMOUSETS 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 6-1 - Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

VU le code général des collectivités territoriales,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

La halte-garderie « Les Marmousets » sera exceptionnellement fermée au public du :

- **Mardi 26 décembre 2023 jusqu'au mercredi 03 janvier 2024 inclus**

Sa réouverture est prévue le jeudi 04 janvier 2024 à 08h30.

ARTICLE 2^{ème} :

Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés de la ville et inséré sur le site web de la ville.

ARTICLE 3^{ème} :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Directrice de la halte-garderie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Cléon, le 07 décembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fermeture de la halte garderie les marmousets

Date de transmission de l'acte : 11/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/12/2023

Numéro de l'acte : 2023-276 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231207-2023-276-AR

Date de décision : 07/12/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale